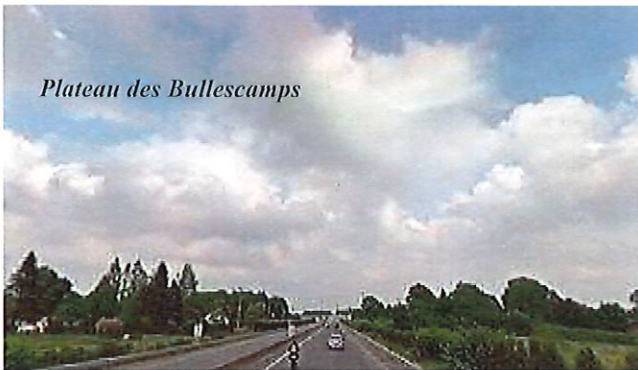




Coulomby

Bullescamps et Harlettes



Plateau des Bullescamps



Les Chanmas du Petit Pré



Gite Le Caraquet



Janvier 2021

Le mot du Maire

Chères Coulombiennes, Chers Coulombiens,

L'année 2020 aura été une année très difficile pour l'ensemble de la population et tout particulièrement nos anciens.

Depuis le mois de mars, j'ai dû mettre en application de nombreux protocoles sanitaires pour notre école. Je remercie donc les enseignants et les employés communaux pour la mise en place de toutes ces règles dans des délais très courts.

Mon équipe et moi-même avons été officiellement élus au mois de mai.

Je vous laisse le soin de prendre connaissance du bulletin municipal afin de voir l'ensemble de ce qui a été réalisé en six mois.

Quelques informations

- * J'ai rencontré le Président du département pour lui soumettre le problème de réseau dans notre vallée.
- * Les contrats gaz ont été négociés et une convention a été appliquée pour le RPI.
- * La croix du monument aux morts est en cours de rénovation. Les travaux sont financés par la famille Bernard que je remercie vivement.
- * J'ajoute que pour la sécurité de nos enfants, la chaudière de l'école a été changée.
- * Enfin, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de notre beau village, et je leur demande *de bien vouloir s'inscrire sur les fichiers de la mairie...*

Et maintenant parlons 2021

- * Nous venons d'apprendre que la commune a été retenue afin d'équiper nos quatre classes de tableaux numériques. J'attends le courrier officiel.
- * La place au puits sera remise en état afin que le village soit encore plus accueillant.
- * La subvention FDE est validée pour les candélabres ce qui permettra des économies d'énergie.
- * Nous poursuivrons la remise en état des trottoirs et routes d'Harlettes.
Nous avons déjà reçu l'accord de subventions de la part du département.
- * Nous continuons de travailler sur le dossier de l'école. J'aurai l'occasion d'y revenir dans les mois prochains.

Je remercie tous les employés communaux pour leur investissement ainsi que les bénévoles des associations qui n'ont malheureusement pas pu exprimer leur dévouement cette année.
Je remercie également le Conseil Municipal pour son implication.

Notre cantonnier Daniel est parti en retraite le 31 décembre 2020. Nous lui souhaitons le meilleur, et je vous indique dès à présent qu'un appel à candidature sera ouvert en début d'année afin de le remplacer.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons ainsi qu'à vos proches, une excellente année 2021 et surtout une bonne santé.

Votre Maire,



*Fin juin : Au vu des conditions sanitaires,
la remise des prix
a eu lieu dans la cour de l'école*

*Sous la pluie, les enfants ont dansé et exécuté
quelques chorégraphies.....*

Bravo à vous les enfants.....



Le 14 juillet, recueillement et dépôt de gerbe au Monument aux Morts, en comité restreint :

Monsieur le Maire, les 2 adjoints, et les 2 anciens combattants, toujours fidèles !!

Monsieur André Bayard et Monsieur Gilbert Martinot....



Le 2 août, concours de pétanque, organisé par l'US Coulomby



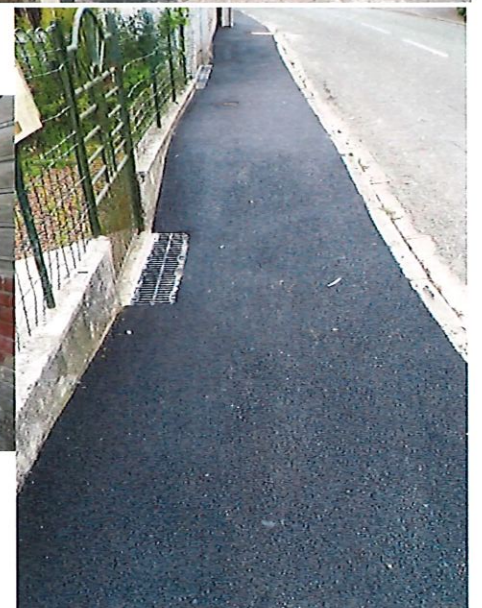
*En Août, le modulaire de la cour de l'école a été déplacé.
Il a été installé dans la cour, derrière la mairie.
Il sert maintenant de local pour les employés municipaux.....*



Le 26 août, repas annuel du Club des aînés « Entente et Amitié »



*En Août, travaux d'enrobés, Rue du Royaume, par l'Entreprise LTP Leroy.
Les trous des accotements ont été comblés par Stéphane Bayard, (Conseiller municipal) et
quelques membres du Conseil*



En Août, réfection d'une partie des trottoirs, rue Principale



*Début septembre, travaux de finition de voirie, avec l'aide de plusieurs agriculteurs ...
Un grand merci à vous, Jean Michel et Sylvain !
Merci aussi aux autres agriculteurs, « travailleurs de l'ombre » pour leur travail effectué
au sein de la commune avec leur matériel, sans qui, rien ne serait possible !*

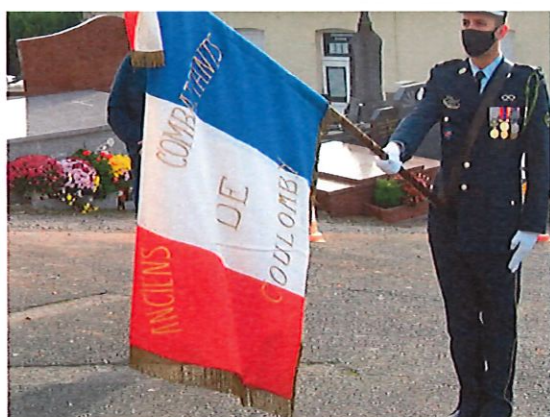
Puis, passage dans notre village, du rallye « Porsches » le 12 septembre.....





*Le 20 septembre, théâtre de rue,
dans la cour de l'école.*

*Sous un beau soleil automnal, ce spectacle était
offert par la Communauté de communes du
Pays de Lumbres.*



Commémoration du 11 novembre 1918

*Dans le respect des consignes sanitaires,
une petite délégation :
Le maire et les 2 adjoints ont rendu hommage
aux combattants de la grande guerre et à
tous ceux morts pour la France :
« Ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui... »*

Images du 11 novembre



La mission de porte -drapeau est de rendre hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus de tous les combats.



Nos anciens combattants, Mr André Bayard et Mr Gilbert Martinot ont souhaité se démettre de leurs fonctions. La commune les remercie vivement pour leur présence à toutes les manifestations commémoratives du village.

*Monsieur Martinot Gilbert, en cette année 2020, comptabilise 20 années de « Porte-drapeau »
Un grand merci à lui !*

Le sergent Maurice Giethlen, habitant la commune depuis octobre 2019, militaire de carrière, basé au GSBDD de Lille, volontaire pour être le successeur de Mr Martinot, est le nouveau porte drapeau de la commune de Coulomby. Mr Giethlen était en opération extérieure en Afghanistan.

Merci à lui pour sa collaboration...





Novembre - Démolition du mur extérieur du cimetière.

*Ces travaux ont été exécutés par
les 2 employés communaux,
Daniel et Emmanuel
ainsi que par le Maire, Laurent Pourchel
et le 2ème adjoint, Stéphane Lefebvre.
Merci aussi à Jean Michel, pour l'évacuation des gravats.*



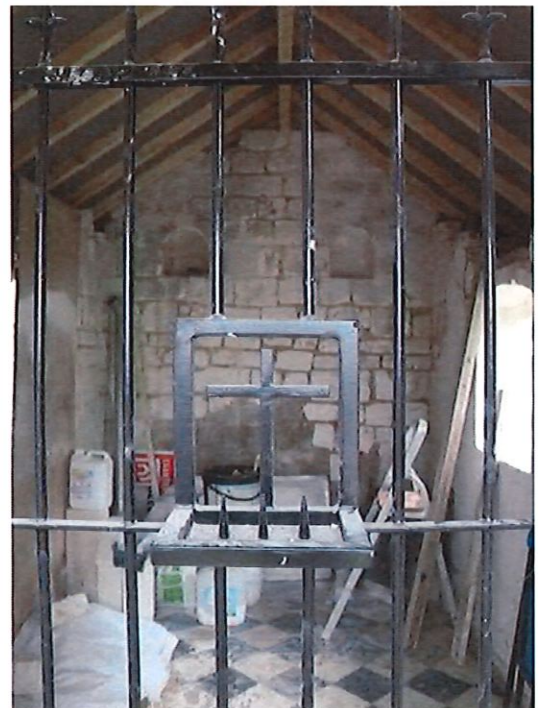
*Décembre - Implantation d'un muret et d'une clôture au cimetière.
Travaux effectués par l'entreprise Lefrançois de Coulomby
Les barrières seront installées en début d'année.*



En décembre : Remplacement de la porte de la sacristie , devenue trop vétuste elle menaçait de tomber (travaux effectués par l'Entreprise Lefrançois)



Pour essayer de limiter la vitesse excessive des véhicules sur la rue André Gay, Implantation d'un panneau « STOP » à l'angle de la rue André Gay et de la rue du Fossé à Harlettes



Les travaux sur la Chapelle ND du Bon Secours à Harlettes se poursuivent, avec 2 bénévoles, Marc et Jean Marc. Un troisième larron, Jean Pierre, bénévole lui aussi, a rénové l'autel qui se trouvait à l'intérieur. La toiture a été refaite par un artisan des environs. Merci à vous 3, pour le travail effectué.....



*Des containers à verres sont implantés
à 2 endroits dans le village :
sur la place, dans le centre et
à Harlettes, près de la Chapelle.....*

Incivilités constatées en différents endroits du village.....

**Il est Interdit de se débarrasser de ses encombrants n'importe où,
en faisant des dépôts sauvages !!!!
Notre belle nature ne mérite pas de tels actes !
Les auteurs n'ont aucun civisme !
La déchetterie ne se trouve qu'à quelques kilomètres.**

Personnes de 80 ans et + en 2020 COULOMBY

<i>Mme LEMATTRE Madeleine</i>	<i>née le 1er juillet 1924</i>	<i>96</i>
<i>Mme TASSART Madeleine</i>	<i>née le 21 décembre 1924</i>	<i>96</i>
<i>Mr DUVIVIER Auguste</i>	<i>né le 7 juin 1925</i>	<i>95</i>
<i>Mme MORENT Elisa</i>	<i>née le 19 mai 1926</i>	<i>94</i>
<i>Mr CROQUELOIS Jean</i>	<i>né le 23 janvier 1930</i>	<i>90</i>
<i>Mme FASQUELLE Thérèse</i>	<i>née le 8 septembre 1931</i>	<i>89</i>
<i>Mme DENEUVILLE Marie</i>	<i>née le 27 avril 1931</i>	<i>89</i>
<i>Mr BAYARD André</i>	<i>né le 18 juillet 1932</i>	<i>88</i>
<i>Mme LANCE Marie</i>	<i>née le 28 octobre 1932</i>	<i>88</i>
<i>Mme EVRARD Claire</i>	<i>née le 23 janvier 1934</i>	<i>86</i>
<i>Mme CROQUELOIS Nicole</i>	<i>née le 24 juin 1934</i>	<i>86</i>
<i>Mr MARTINOT Gilbert</i>	<i>né le 30 octobre 1934</i>	<i>86</i>
<i>Mr COLIN René</i>	<i>né le 2 février 1934</i>	<i>86</i>
<i>Mr CUCHEVAL Albert</i>	<i>né le 1er avril 1935</i>	<i>85</i>
<i>Mme LEFRANCOIS Henriette</i>	<i>née le 27 mars 1935</i>	<i>85</i>
<i>Mme LHOMEL Simone</i>	<i>née le 21 avril 1936</i>	<i>84</i>
<i>Mr LEFRANCOIS Marcel</i>	<i>né le 16 juillet 1936</i>	<i>84</i>
<i>Mme MARTINOT Thérèse</i>	<i>née 20 mars 1937</i>	<i>83</i>
<i>Mr RAMAEN Jean Marie</i>	<i>né le 19 août 1938</i>	<i>82</i>
<i>Mme BAYARD Denise</i>	<i>née le 14 septembre 1938</i>	<i>82</i>
<i>Mme CUCHEVAL Charline</i>	<i>née le 21 avril 1939</i>	<i>81</i>
<i>Mme COLIN Thérèse</i>	<i>née le 31 mai 1939</i>	<i>81</i>
<i>Mr GALLET Jean Claude</i>	<i>né le 9 juillet 1939</i>	<i>81</i>
<i>Mr BERNET Jacques</i>	<i>né le 16 octobre 1939</i>	<i>81</i>
<i>Mr POURCHEL Michel</i>	<i>né le 1er novembre 1939</i>	<i>81</i>
<i>Mme POURCHEL Gabrielle</i>	<i>née le 30 novembre 1940</i>	<i>80</i>

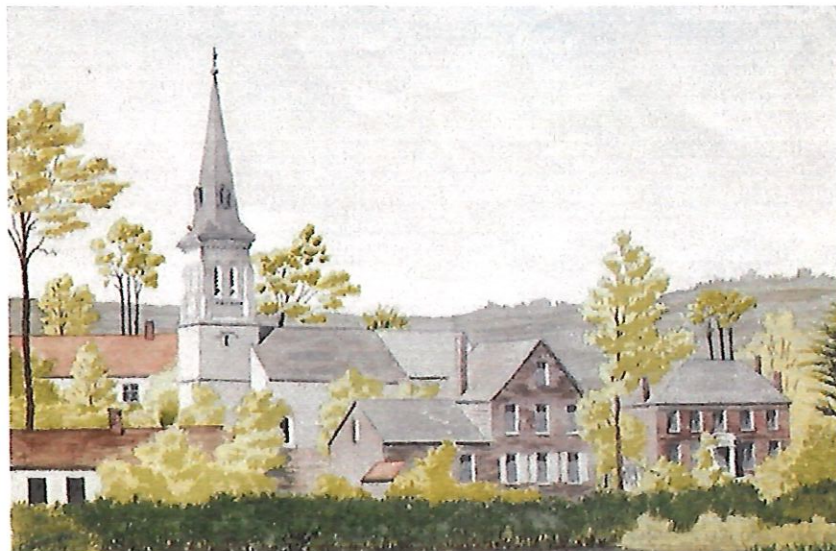
Un peu d'histoire

*/ Les graffitis



Graffitis datant de mai 1917.....

Tableaux exécutés par le Major Edwin Summerhayes



Au hasard d'une promenade dans les rues de notre village, une personne a découvert un témoignage, des graffitis, sur le pignon d'une maison, datant de la guerre 1914/1918. Après quelques recherches, il semblerait que le 44^e bataillon d'Infanterie de la 3^e division de l'AIF d'Australie ait stationné dans le village en mai 1917, ce bataillon servant en France de 1916 à 1917.

Le Major Edwin Summerhayes, initialement architecte à Perth, en Australie occidentale, a servi avec le 4^e bataillon.

Le « paisible village de Coulomby », représenté avec son église et sa flèche, est illustré dans un paysage rural.

Le Major a peint cette vue du village pendant son séjour dans la commune, au cours de la 1^{ère} guerre mondiale.

Source : Mr JM Ramaen

Les combattants de la première guerre mondiale qui ont donné leur vie pour la patrie

Nous avons passé les commémorations de l'armistice du 11 novembre 1918, dans des conditions imposées par la pandémie qui sévit depuis plusieurs mois, conditions imposées à un nombre réduit de participants, mais il appartient aux générations suivantes, et notamment à ceux qui, dans leur enfance, ont entendu de la bouche même des survivants de cet effroyable massacre, tant de récits hallucinants, de faire en sorte que ce qu'ils ont vécu, dans l'angoisse et l'horreur, ne soit pas oublié ; que les sacrifices et les souffrances de nos aînés, ne soient pas banalisés trop vite.... Tous nos poilus sont maintenant disparus et, il nous reste le cérémonial de ce jour pour se souvenir et évoquer, à notre façon, le respect, la reconnaissance et notre gratitude pour leur jeunesse anéantie dans cet épouvantable carnage.

Le 3 août 1914, l'Allemagne déclare la guerre à la France et, presque immédiatement, le 4 août, envahit la Belgique. La mobilisation générale est décrétée. Surpris en pleine moisson, notre jeunesse quitte la famille et les occupations habituelles, pour accomplir leur devoir de soldat. Chacun, à cette époque, part confiant pour une guerre qui, « selon des officiels » ne devait durer que quelques semaines. Nos armées sont dirigées en hâte vers la Belgique pour tenter d'enrayer l'avance allemande.

- * Le 15 août 1914, Coulomby pleure son 1er mort : **Marius Piquet**, âgé de 22 ans, du 3ème RI, tué à Dinant, en Belgique, inhumé en cette ville, au cimetière militaire français de la citadelle (tombe n° 97)
- * Le 22 août 1914, un 2ème tué : **Louis Lemattre**, 22 ans, du 120ème RI, tué à Bellefontaine en Belgique.
- * Le 22 septembre 1914, **Jules Vandomme**, 24 ans, sergent du 8ème RI, tué à Pontarvet dans l'Aisne.
- * Le 20 octobre 1914, **Jules Delengaigne**, 26 ans, soldat au 201ème RI, tué à Pontarvet dans l'Aisne.
- * Le 7 novembre 1914, **Louis Tellier**, 32 ans, soldat au 8ème RI, des suites de ses blessures à Chavonnes (Aisne)
- * Le 11 novembre 1914, **Alfred Edmond Guilbert**, 31 ans, soldat au 16ème bataillon de chasseurs, tué à Wyschote en Belgique. Son corps, non identifié, repose dans l'ossuaire national français du mont Kemmel.

Ainsi, en 2 mois de guerre, quatre de nos soldats ont payé de leur vie la seule campagne de Belgique. En décembre 1914, la Belgique est sous la botte allemande. La guerre de tranchées commence, avec l'hiver, le froid, la pluie, la neige, la boue, la mitraille et les gaz.... Un témoin, parlant de son camarade de combat, dira « dans l'abri où nous sommes réfugiés, je remarque le teint cireux du camarade blessé.... Il ne gémit plus ! Les deux mains sont placées sur son ventre... son regard a l'étrange fixité des morts. Alors je le soulève doucement, et je lui parle ; mais il ne bouge plus et ne répondra jamais !...Le soir nous nous transformons en brancardiers, et nous allons d'un cadavre à l'autre, recueillir la plaque d'identité, les papiers, la montre, tous les menus objets trouvés dans la poche et qui composent « sa succession ». Nous enfermons le tout dans un mouchoir avant de rouler les corps dans une toile de tente... Ensuite, nous rassemblons les corps, par petits tas, comme des gerbes dans les champs. »

- * Le 6 décembre 1914, **Irénée Ben**, 23 ans, du 33ème RI, tué au combat à Berles au Bois, dans le Pas de Calais.
- * Le 9 février 1916, **Eugène Piquet**, 30 ans, soldat au 8ème RI, Tué à Neuville St Vaast
- * Le 2 mars 1916, **Jules Trollé**, 22 ans, du 9ème bataillon de chasseurs à pied, tué à Mesnil Hurus, en Champagne.

Le 21 février 1916, les fantassins allemands sortent de leurs tranchées et se lancent à l'assaut de Verdun. Le 2 juin 1916, c'est la bataille de la Somme qui s'engage... l'année sera meurtrière et les combats acharnés. Un autre témoin raconte : « Il y a des jambes hachées, des bras fracassés, des ventres déchiquetés... et aussi de cruelles mutilations ; mais le plus triste, ce sont ces visages abominablement meurtris. »

Et la longue liste des sacrifiés continue.....

- * Le 28 février 1916, **Emile Ben**, 36 ans, du 208ème RI, tué à Revigny, dans la Meuse, inhumé dans le cimetière national de la localité.
- * Le 10 mars 1916, **Gustave Mahieu**, 21 ans, du 127ème RI, tué à la côte du Poivre, dans la Meuse, repose dans l'ossuaire de Douaumont.
- * Le 19 septembre 1916, **Achille Descamps**, 27 ans, du 8ème RI, disparaît dans la Somme.
- * Le 25 septembre 1916, **Jules Bocquet**, 27 ans, du 43ème RI, tué à Frémicourt, dans la Somme, repose dans l'ossuaire de Roncourt.
- * Le 31 mars 1917, **Léon Amédée Cucheval**, 38 ans, du 273ème RI, tué à Craonnelle, dans l'Aisne, dont le corps, non identifié, repose vraisemblablement dans l'un des ossuaires de Craonnelle.
- * Le 20 mai 1917, **Albert Poirrier**, 21 ans, tué à Souain dans la Marne

1918... dernière année de la guerre ; elle reste cependant aussi meurtrière que 1914 et 1916.....

- * Le 16 avril 1918, **Alfred Vasseur**, 28 ans, du 135ème RI, tué à Ainval près de Montdidier dans la Somme, où il est inhumé.
- * Le 16 juillet 1918, **Noël Berro**, 20 ans, du 56ème bataillon de chasseurs à pied, tué à Festigny les Hameaux dans la Marne.
- * Le 23 octobre 1918, à 15 jours de l'armistice, deux frères disparaissent le même jour : **Jules Pillier**, 41 ans, décédé en captivité en Allemagne, au camp de Crossen, des suites de maladie.
Son frère, **Louis Pillier**, 28 ans, est tué à Villers Dancourt dans la Marne : il repose à Mourmelon le Grand.

Les survivants s'en tirent tant bien que mal. Ils reviennent, marqués à jamais de ce qu'ils ont vécu. Ils porteront toute leur vie le fardeau de leurs plaies et de leurs souvenirs. Ils ont, dans les yeux, le regard de solitude poignante après avoir perdu tant de leurs camarades. Mais ils vivent !! Les autres, ceux qui ne sont plus, ont clos avec leurs yeux, leurs rêves d'avenir, au détour d'un boyau, ou au fond d'une sape, ou dans l'herbe teintée de leur sang.... quand ce n'est pas dans la boue d'un cratère.

Mais la liste n'est pas close : un autre soldat, **Jules Berquez** succombe à ses blessures, après l'armistice, le 18 décembre 1918, à l'hôpital de Lunéville.

Un autre : **Edmond Guilbert**, devait décéder le 15 mars 1922, victime des gaz asphyxiants.

- * **Joseph Cocquerel**
- * **Alphonse Ledoux**

**Leur belle jeunesse sacrifiée est marquée d'une croix de bois,
ou d'une inscription sur la pierre du Monument !**

Leur sang a coulé, sur cette terre meurtrière, qu'on leur avait appris à aimer...



**A la mémoire glorieuse des enfants de Coulomby, « morts pour la France ! »
Hommage et reconnaissance...**

Source : Camille Cocquerel

Assistantes maternelles agréées de COULOMBY

Mme BAL Marie Line - 184, rue principale - *Tel. 03 21 39 69 37 ou 06 30 06 62 39*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 18 ans

Mme CLABAUX Clotilde – 136, rue principale - *Tel. 03 21 11 09 84*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Mme CLERBOUT Janne Mary – 4, rue de la Chapelle - *Tel. 09 87 38 26 23 et 06 50 18 40 33*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 18 ans

Mme DEMILLY Marylène – 2, rue de la Chapelle - *Tel. 03 21 95 04 29*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 12 ans

Mme DENEUVILLE Martine – 146, rue principale - *Tel. 03 21 95 50 70*
Agrément à la journée pour 2 enfants de 0 à 6 ans

Mme LEFRANCOIS Thérèse – 114, rue principale - *Tel. 03 21 95 03 91*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Mme LEMATTRE Céline – 18, route du Caraquet - *Tel. 03 21 88 10 65 ou 06 63 21 51 20*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Mme FOVET Mélissa – 20, rue A Cailloux – *Tel. 07 67 34 05 98*
Agrément à la journée pour 2 enfants de 0 à 18 ans.

Mme DENEUVILLE Séverine – 5, route du Caraquet – *Tel. 06 72 59 77 31*
Agrément à la journée pour 2 enfants de 0 à 18 ans et 2 enfants de 2 à 18 ans.

Familles d'accueil agréées de Coulomby

Mme Nicole GAY - 23, rue André Gay - Harlettes. Tel : 03 21 39 75 96

Mme Virginie GORET - 28, route du Caraquet. Tel : 03 21 12 19 48

Mme Christelle HAVART - 163, rue Principale. Tel : 03 21 38 02 64

Mme Martine RETAUX - 33, rue de l'Eglise. Tel : 03 21 95 30 59

Mme Emilie ROGIN - 27, rue du Royaume - Harlettes. Tel : 03 21 11 94 61

Etat civil

Naissances dans le village en 2020

25 mai - *Erwan Fovet*, fils de Romuald Fovet et Mélissa Averlant - 20, rue A Cailloux

11 octobre - *Gaby Mailly*, fille de Roberto Mailly et Séverine Hecquet - 133, rue Principale

26 octobre - *Elhéa Baron*, fille de Elysée Baron et Déborah Loviny - 43, rue Principale

Ils nous 2020 ont quittés en 2020

13 juin - *Mme Jacqueline Ducrocq*, 83 ans - 16, rue A Cailloux

30 juillet - *Mr Christian Leprêtre*, 67 ans - 12, rue Briscart

19 septembre - *Mme Marcelle Pruvost*, 93 ans - 163, rue Principale (famille d'accueil)

11 octobre - *Mr Louis Poulain*, 84 ans - 8, rue Joire (EHPAD Arc-en-Ciel)

16 octobre - *Mme Martine Deléglise*, 65 ans - 52, rue du Royaume

19 décembre - *Mme Thérèse Fasquelle*, 89 ans - 33, rue de l'Eglise (famille d'accueil)

Mariages en cette année 2020



Jonathan Mourmand et Aurélie Justin



Benoît Gomel et Justine Selingue

Ils se sont pacés...



4 pacés en cette année 2020 (un couple a refusé le droit à l'image)

Coulomby

Un samedi dédié au Noël des jeunes et de leurs aînés

Les fêtes de fin d'année sont bousculées par la pandémie de la Covid 19. Si les lumières brillent de mille feux dans les rues, les associations et les municipalités s'adaptent face aux nombreuses manifestations annulées.

À Coulomby, les animations ont laissé place à une journée dédiée aux distributions des colis des aînés et de cartes cadeaux. Samedi 12 décembre, certains élus ont remis des cartes cadeaux d'une valeur de 15 euros aux enfants de la commune âgés de moins de 12 ans. Le rendez-vous était donné à la salle des fêtes dans le respect des gestes barrières. D'autres conseillers municipaux sont allés à la rencontre des aînés, colis de victuailles (bûche de Noël, saumon, biscuits, pétillant, autres condiments) et carte cadeau (15 euros) en mains. 62 foyers ont été visités.

Il a fallu s'adapter à la situation. Habituellement, l'association les Trois colombes et la municipalité s'associent pour offrir conjointement aux plus jeunes une après-midi festive avec spectacle et distribution de jouets en présence du Père Noël. Dernièrement, le repas



Noël 2020 signe une distribution masquée de colis et cartes cadeau.

des aînés a également été annulé. C'est pourquoi les bénévoles de l'association et la municipalité ont fait le choix de remettre aux 158 enfants et aux 121 seniors

(plus de 60 ans) de la commune une carte cadeau valable dans deux grandes enseignes locales. Les manifestations 2020 des Trois colombes n'ayant pu se dérouler,

l'association a puisé sur sa trésorerie.

MPV, clip

(Article paru dans la presse : L'Indépendant du 17 décembre)

En cette année 2020, impactée par la pandémie de la Covid-19, toutes les manifestations ont été annulées.

Toutefois, la Municipalité a pris la décision d'offrir une carte cadeau à chaque enfant inscrit de moins de 12 ans (nés en 2009)

Le 12 décembre, les enfants ont été invités à venir retirer leur carte, soit le matin de 10H à 12 H ou l'après midi de 14 H à 16 H, sans aucune autre distribution que ce jour-là ! (sur les 158 enfants inscrits, 122 se sont présentés !)

Les aînés de la commune ont également reçu à domicile leur colis de Noël pour les 65 ans et plus : soit 29 couples et 33 personnes seules. Les conseillers municipaux ont distribué dans 62 maisons du village.

Le repas des aînés ayant lieu traditionnellement en Octobre, a été annulé également.

Les personnes de 60 ans et plus, présentes ou pas au repas, ont reçu exceptionnellement une carte cadeau en compensation, soit 121 personnes inscrites sur les fichiers de la mairie.

Pensez à inscrire vos enfants pour les différentes manifestations : (Arbre de Noël, friandises, chasse aux oeufs, tickets de manège.....)

Important : à retenir... Pour les arbres de Noël prochains, Vos enfants doivent être inscrits sur les listes de la mairie pour le 31 octobre de chaque année au plus tard !

Les artisans et commerçants :

L'ATELIER DES FLEURS

Créations florales sur commande

Christine Gourlain

Route de la Chapelle - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 12 71 92 - christine.gourlain@atelierdesfleurs-coulomby.fr

AUTOVISION

Harlettes contrôle technique

87, RN 42 - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 88 83 05

CAFE LE CARAQUET

Café, restaurant, tabac, épicerie

Hélène Régnier

33, Route Nationale - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 12 39 53

DEFACHELLES SAS et GITE DU CARAQUET

Menuiserie, charpente, couverture, isolation

52, Route du Caraquet - Coulomby

Tel. 03 21 95 04 63 et 06 89 63 41 44

FERME DES PEUPLIERS

Christophe Dussautoir

Vente des produits de la ferme

RN 42 - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 38 06 63

GARAGE JM BERNARD

« Peugeot »

93, Route Nationale - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 39 67 88 - gge.bernard@orange.fr

JP JARDINS

Création, entretien, aménagement de votre jardin

Johan Pesant

25, rue de la Rose - Coulomby

Tel. 06 11 73 05 41 - pesant.johan@orange.fr

LES CHARMES DU PETIT PRE

Gîte et chambres d'hôtes de charme

Anaïs et Arnaud Van Reckem Petitpré

160, rue Principale - Coulomby

Tel. 06 42 41 61 64 et 09 51 53 99 81 - contact@lescharmesdupetitpre.fr

MAISON CONNECTEE SECURISEE

Vente, installation, dépannage...(alarme, domotique, motorisation portail et garage, électronique, électricité...)

Pascal Vasseur

118, rue Principale - Coulomby

Tel. 06 14 27 77 57 - pascalvasseur62@outlook.fr

SARL BLTP

Location de matériel travaux publics avec chauffeur

Claude Lamare

77, RN 42 - Harlettes - Coulomby

Tel. 06 31 47 37 00

SARL LEFRANCOIS PÈRE ET FILS

Entreprise générale de bâtiment

Neuf et rénovation, isolation, couverture, zinguerie, assainissement, électricité, plomberie

10, rue à Cailloux - 62380 - Coulomby

Tel. 06 82 57 44 43 - 07 50 84 72 25 - 06 38 89 41 60 - sarl.lefrancois.pere.fils@orange.fr

SLT ELEC

Electricité générale, neuf/rénovation - Dépannage

Obin Sébastien

8, rue de l'Eglise - Coulomby

Tel. 07 49 33 25 02 et 09 80 56 26 62 - sebastien.obin@hotmail.com

SVLT

Transport de marchandises

Damien Vasseur

39, Route de la Chapelle - Harlettes - Coulomby

Tel. 06 08 65 16 17 (Damien) et 06 13 54 21 50 (Jean Philippe) - svlt@hotmail.fr

VASSEUR Jean François

Tuyauterie, soudure acier, inox, aluminium, fabrication de pièces métalliques

17, Route de la Chapelle

Tel. 06 48 69 68 27 - jeanfrancoisvasseur20@gmail.com

Si oublié, merci de vous faire connaître en mairie svp. Merci

Les Associations du Village :

- **Les Trois Colombes** - Président : Mr Laurent Pourchel. Tel : 03 21 38 56 64
- **Le Foyer Rural** - Président : Mr Sébastien Lefrançois. Tel : 06 32 78 43 43/03 21 93 60 42
- **Club Entente et Amitié** - Présidente : Mme Francine Lepère. Tel : 03 61 23 93 68
- **US Coulomby** - Président : Mr Laurent Holuigue. Tel. 09 71 72 43 95 / 06 30 91 42 18
- **Sté de Chasse de Coulomby** - Président : Mr Jean Claude Boutin. Tel : 03 21 98 45 52
-

Au dernier recensement effectué de Janvier/Février 2016,

La population de notre village était de 808 habitants.

Actuellement, les personnes inscrites sur les fichiers sont au nombre de 795

*Il est important de s'inscrire sur le fichier « Population » de la Mairie
et sur les listes électorales....*

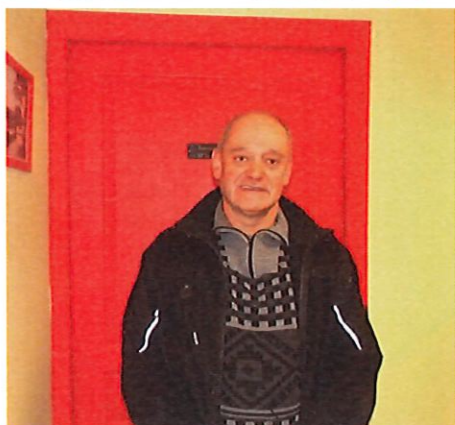
Vous munir de vos papiers d'identité et d'un justificatif de domicile.

Le personnel de la Mairie

Valérie, secrétaire de mairie



Dorothée, à l'accueil



*Daniel (entretien des bâtiments)
En retraite au 31 décembre 2020*



Emmanuel dit « Manu » (espaces verts)



*Marjolaine (Cantine, nettoyage locaux,
surveillance des enfants)*



*Sonia (Cantine, nettoyage des locaux,
surveillance des enfants)*

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Jeudi de 14h30 à 16h30

Mardi et Samedi de 9h30 à 11h30

Monsieur le Maire reçoit SANS rendez-vous, le samedi matin de 9h30 à 12h.

En cas d'urgence le soir après 18 h, sur rendez-vous au 03 21 39 65 88

Tel : 03 21 39 65 88 Fax : 03 21 95 00 83

Adresse mail : commune.coulomby@orange.fr

« *Le bien vivre ensemble* »

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L.2212-2, L.2213-1, L.2542-3 et 4), le Code Pénal (Article R.610-5) et le Règlement Sanitaire Départemental (article 99.8)

Pour le bien-vivre ensemble, il est demandé aux habitants les obligations imposées par la loi, dans le respect de chacun et dans l'intérêt de tous :

NETTOYAGE DES VOIES COMMUNALES ET ENTRETIEN DEVANT CHEZ SOI

Les voies communales doivent être nettoyées proprement par le ou les responsable(s), quand le travail est terminé. Choisir, si possible, les conditions météo appropriées. Rappelons aux agriculteurs qu'ils n'ont pas à labourer les accotements. C'est préjudiciable pour les routes, désagréable pour les riverains et ça peut être dangereux !

Les occupants des habitations sont tenus de nettoyer devant chez eux.

Le nettoyage concerne le balayage et le désherbage des trottoirs et des caniveaux.

Par temps de neige et de verglas, les habitants doivent participer au déneigement, devant leur maison, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

La commune pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, facturer les frais d'enlèvement et de nettoyage.

Il y a beaucoup trop d'incivilités : Ayons le respect d'autrui !

ELAGAGE DES HAIES

Il y a obligation d'élaguer les haies le long des voies communales et départementales et de faucher les chardons.

En certains endroits, il y a gêne pour les piétons, parfois danger pour le passage des véhicules ou les lignes électriques.

L'abandon des tailles et des mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.

FEUX DE JARDIN

L'Article 84 du Règlement Sanitaire Départemental stipule clairement que :

« le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ».

Dans la catégorie des déchets ménagers, on trouve les déchets verts de jardins et de parcs. La déchetterie n'est pas très loin. On peut aussi pratiquer le recyclage de ces déchets en compost.

VITESSE NON RESPECTEE : dans les agglomérations, la vitesse est limitée à 50 Km/H !

Beaucoup trop de véhicules ne la respectent pas !

Attention aux enfants, au respect des priorités à droite, aux dangers qui peuvent arriver à tout moment.....

Attention aussi à respecter les emplacements dédiés aux bus scolaires !

DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS

La divagation des chiens et des chats est formellement interdite par arrêté préfectoral. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique qu'à la condition d'être tenus en laisse. Les accompagnants devront veiller à éviter le dépôt de déjections de leurs animaux dans les pelouses, sur les trottoirs ou tout autre espace aménagé destiné à la circulation des piétons.

RECENSEMENT DES NOUVEAUX HABITANTS et RECENSEMENT MILITAIRE

Bienvenue aux nouveaux habitants de Coulomby.

N'oubliez pas de vous faire recenser en mairie (adultes et enfants)

dès votre arrivée dans le village, et de vous inscrire sur les listes électorales.

Le recensement militaire est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française, dès l'âge de 16 ans. Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (se munir du livret de famille). Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

La mairie délivre une attestation de recensement. Elle est à conserver précieusement.

Cette attestation est réclamée pour l'inscription à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire, conduite accompagnée....)



Adresse : 7, ZAL des Rahauts –62 380 LUMBRES

Tél : 03.21.39.62.14 Mail : sidealf@orange.fr site web : www.sidealf.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 9h00-12h00

Le Syndicat Intercommunal Des Eaux et d'Assainissement de la région de Lumbres et Fauquembergues (SIDEALF), s'étend désormais sur 40 communes après l'intégration au 1er janvier 2020 du Syndicat d'Alquines et de la Hem Sud.

Les principaux investissements en 2020 ont été les suivants :

L'Assainissement collectif :

- Equipement auto-surveillance du poste « pourchinte » à Elnes.
- Uniformisation et mise de l'auto-surveillance des postes d'Alquines, Neuville, Journy et la station de Journy.
- Remplacement de pompes poste « Allende » et à la Station d'épuration du Marais à Lumbres.
- Remplacement d'un agitateur sur la Station d'épuration d'Esquerdes.
- Remplacement du compresseur et remise en état du dégrilleur à la station d'épuration de Journy.
- Réalisation de 16 boîtes de branchement dans le cadre de viabilisation de terrain.

L'eau potable :

- Remplacement d'une conduite d'eau potable et remplacement des branchements plomb rue du Docteur Bronquart à Lumbres (240 m et 42 branchements).
- Réalisation d'un nouveau réservoir d'eau potable de 260m³ sur la commune de Pihem (Hameau de Bientques).
- Remplacement des pompes et des conduites de refoulement du forage d'Alquines avec mise en conformité de l'armoire électrique. Remplacement de l'armoire électrique de la station de reprise.
- Equipement et mise en service de la télégestion (Sofrel) sur le forage, la station de reprise et le château d'eau de Fromentel
- Remplacement de 716 compteurs sur diverses communes du SIDEALF.

Cette liste non-exhaustive représente les différents chantiers que le SIDEALF a mis en oeuvre au cours de l'année 2020 afin d'améliorer et de rendre plus efficace son réseau de distribution.

Rappel : Par sécurité, il est souhaitable de contrôler régulièrement votre compteur (une fois par mois) afin de limiter le risque de fuite sur une durée importante, en effet le SIDEALF ne procède qu'à une seule relève par an. En cas de fuite après compteur, prenez contact sans délai avec le syndicat.

L'Assainissement Non Collectif :

Le SIDEALF a procédé au cours de l'année 2020 au contrôle des habitations mises en vente (diagnostic assainissement).

RAPPEL :

Le SIDEALF vous rappelle que depuis le début de l'année 2020, une large gamme de moyens de paiement est mise à votre disposition pour le règlement de vos factures:

- Paiement en ligne directement sur notre site internet. -Virement bancaire
- Prélèvement mensuel ou à échéance -Chèques
- Paiement par carte bancaire sur place -Paiement en numéraire

Désormais, vous pouvez effectuer toutes vos démarches et avoir toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement du SIDEALF par le biais de notre site internet : www.sidealf.fr

Le service administratif est à votre disposition pour toute demande de renseignements.

Un **service d'astreinte technique** peut être joint tous les jours 24h/24h **en cas d'urgence uniquement au 06.88.06.63.45.**

Au nom des membres du Comité Syndical, du Personnel du SIDEALF et en mon nom personnel, je vous présente mes meilleurs voeux de bonheur, santé et réussite pour l'année 2021.

Bertrand PRUVOST
Président du SIDEALF



La Maison des Services
1, Chemin du Pressart
62380- Lumbres
Tel. 03 21 12 94 94

Email : accueil@ccplumbres.fr

*Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi
de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00, le mercredi jusqu'à 19 H,
1er et 3ème samedi de chaque mois de 9 H à 12 H.*

PERMANENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Point Info Jeunesse : Donatienne FOURNIER au 03.21.12.57.24 sur rendez-vous

Mission Locale : Hélène KALMUK au 03.21.12.48.16 sur RDV

RSA : Marielle TELLIEZ au 07.86.49.97.55 / 03.21.12 .91.79 sur RDV

Espace Info Formation : Mildred MOREIRA, 2ème mercredi du mois le matin, au 03 21 93 99 00

Espace Enfance et Familles : Florence POUPARD, Gaëlle DEMAGNY, Audrey CARON au 03.21.12.91.99 et 06.07.49.32.20

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : tous les vendredis matin : 9h00 - 12h00
Sur RDV de 14 h à 16 h au 3646

Caisse d'Allocations Familiales : les 2ème et 4ème mardis du mois de 9h - 12h au 0810.25.66.10

Protection Maternelle et Infantile (PMI) : Consultations d'enfants - les 1er et 3ème mardis du mois l'après-midi sur RDV au 03.21.12.28.30

Maison des adolescents : sur RDV au 03.21.11.34.70

Permanence sociale: les jeudis matin sur RDV au 03.21.12.28.30

Conciliateur de justice : Dominique LETERME, sur RDV au 03.21.12.94.94

Délégué du Procureur : sur convocation

Plan Local Insertion Emploi : Amandine TETART, tous les mercredis 8h30 - 12h et 13 h - 17h
Sur RDV : 06.35.59.45.82

Espace Info Energie : tous les jeudis matin 9h00 - 12h00 , Jonathan VANCAEYZEELE au 06.75.38.89.88

OPAH (Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat) - Maxime CALON, tel. 07.63.53.25.26
Tous les jeudis de 9h à 11h

ADIL (Agence d'Information sur le Logement du Nord et du Pas de Calais). Tel 03.59.61.62.59
Le 3ème jeudi du mois, sur RDV

CLLAJ : Aline TABART : Tel. 03.74.18.22.20, sur RDV le 3ème mercredi du mois

SOLIHA : Tel. 03.21.98.17.21 - sur RDV tous les 2èmes vendredis du mois

BGE : Johanna PICAUVET : Tel. 06.45.71.94.65 - 2 fois par mois, sur RDV

Démarche de service public sur internet : sur RDV au 03.21.12.94.94

Gestion des déchets ménagers : Guillaume DESQUIREZ au 03.21.12.94.92

Droits des sols (Urbanisme) : Christel SPECQUE et Pascal COURTIN au 03.21.12.12.61 / 03.21.12.91.19

Carte d'identité : La Communauté de communes du Pays de Lumbres est à votre service pour toutes demandes de papiers d'identité. Prendre rendez-vous par téléphone au 03.21.12.94.94
(Démarches préalables auprès du service Ants : <https://ants.gouv.fr/>)



pour tous, toute la vie, partout

Service d'aide à domicile en Milieu Rural

5, rue Lucien Vidor-

62 380 - Nielles les Bléquin

Tel. 03.21.12.43.42

Fax: 03.21.12.43.76

nielles@fed62.admr.org



L'ADMR de Nielles les Bléquin est une association de loi 1901 à but non lucratif, qui a été créée en 1979.

Depuis 1997, elle siège au 5 rue Lucien Vidor à Nielles les Bléquin.

Elle est gérée par des administrateurs bénévoles.

Le Service AMPA (Aide Ménagère aux Personnes Agées)

Ce service a été créé en 1979. Il permet aux personnes âgées de rester chez elles en leur apportant un soutien dans les tâches de la vie quotidienne et un soutien moral

L'ADMR accomplit les formalités administratives, une prise en charge totale ou partielle peut être attribuée par les caisses de retraite ou le Conseil Général. En cas d'hospitalisation, les mutuelles peuvent accorder une aide gratuite.

Le Service Aide à la Famille

Ce Service a pour mission d'intervenir auprès des familles en difficultés (grossesse, naissance, maladie, famille nombreuse). Une prise en charge peut être attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA ou le Conseil Général. L'objectif de ce service est de préserver l'équilibre de la vie familiale.

Le Service EFAM (Emplois Familiaux Association Mandataire)

Ce service existe depuis 1997. L'EFAM est ouvert aux personnes n'ayant pas accès aux services précédemment cités et aux actifs. Il n'y a pas de financement, la totalité du coût est à la charge du bénéficiaire. Une réduction fiscale est applicable à raison de 50% des sommes versées. L'association accomplit des tâches administratives liées à l'emploi d'un salarié à domicile. Les prestations proposées sont : les travaux domestiques, la garde de jour et de nuit, la garde d'enfants et les petits travaux de jardinage et bricolage.

Facilitez-vous la vie 

- Ménage, repassage
- Garde d'enfants
- Aide à la personne - Garde de jour
- Téléassistance Filien ADMR
- Soins infirmiers à domicile (SSIAD)

62380 NIELLES-LES-BLEQUIN
03 21 12 43 42 - 03 21 11 49 40

PRISE EN CHARGE ET RÉDUCTIONS D'IMPÔTS POSSIBLES
SEULEMENT SUR LA PARTIE PAYSÉE

S.S.I.A.D. Service de soins infirmiers à domicile

2, Impasse de l'Eglise

62380- NIELLES LES BLEQUIN

Tel. 03 21 11 49 40

ssiad-nielles@fed62.admr.org



Les professionnels de l'ADMR ont été et resteront toujours présents pour vous accompagner au quotidien

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base.

Risque d'intoxication au monoxyde carbone

« Tous les jours, même quand il fait froid, aérez au moins 10 minutes votre logement. »

La persistance de températures douces associées à une atmosphère humide et au brouillard dense multiplie les risques d'intoxication au monoxyde de carbone. Soyez vigilants !

Chaque année avec la baisse des températures, les intoxications au monoxyde de carbone connaissent une recrudescence. Près de 5000 personnes sont victimes d'intoxications au monoxyde de carbone chaque année, dont 90 décèdent. Inodore, incolore, indétectable par l'homme, le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité par toxique en France. Il est le résultat d'une mauvaise combustion, quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz, fuel, charbon, essence, etc. Les appareils à combustion pouvant en émettre sont nombreux, mais les appareils de chauffage sont souvent en cause.

Qu'est-ce le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore. Sa densité est voisine de celle de l'air. Sa présence résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement.

Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe sur l'hémoglobine :

Il provoque 2 types d'intoxication :

- Faible et lente : Maux de tête, nausées, fatigue.

- Grave et rapide : Vertiges, troubles du comportement, pertes de connaissance, coma, décès.

- 0,1 % de CO dans l'air tue en une heure
- 1 % de CO dans l'air tue en 15 minutes
- 10% de CO dans l'air tuent immédiatement.

Le monoxyde de carbone (CO) est inhalé dans l'air et absorbé par les poumons lors de la respiration. Ses propriétés toxiques sont le résultat de sa combinaison avec l'hémoglobine, protéine qui transporte habituellement l'oxygène dans le sang. Cette liaison aboutit à la formation d'un composé relativement stable, la carboxyhémoglobine (HbCO), qui empêche l'hémoglobine de jouer son rôle de transporteur de l'oxygène vers les tissus. En raison de l'affinité beaucoup plus grande de l'hémoglobine pour le CO que pour l'oxygène, lorsque l'on inspire de l'air contenant du CO, celui-ci se fixe préférentiellement sur l'hémoglobine, prenant ainsi la place de l'oxygène. Le CO peut également se combiner à d'autres protéines, tels la myoglobine du muscle et certains cytochromes.

Quelles sont les causes du danger ?

- 1/ Les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude mal entretenus.
- 2/ Une mauvaise aération du logement.
- 3/ Les fumées mal évacuées.

Quels sont les appareils qui peuvent dégager du monoxyde de carbone ?

Tous les appareils qui fonctionnent avec une énergie combustible comme le bois, le charbon, le gaz (naturel, butane, propane), l'essence, le fuel, l'éthanol. Il peut s'agir :

- d'appareils de chauffage, de production d'eau chaude, de décoration ou de bricolage.
- d'une cuisinière
- d'un appareil de chauffage d'appoint
- de poêles ou convecteurs

Pourquoi peut-on s'intoxiquer au monoxyde de carbone dans son logement ?

Les intoxications au monoxyde de carbone surviennent :

- si les appareils de chauffage et de production d'eau chaude sont mal entretenus car les combustibles (bois, charbon, gaz, essence, fuel, éthanol) y brûlent mal ;
- s'il y a une mauvaise ventilation dans le logement, surtout dans la pièce où est installé l'appareil à combustion ;
- si le conduit de fumée n'a pas été ramoné régulièrement : les produits de combustion ne peuvent pas s'évacuer correctement vers l'extérieur et risquent de refouler à l'intérieur du logement ;
- si les appareils ne sont pas utilisés conformément aux prescriptions du fabricant. En particulier, les chauffages d'appoint fonctionnant au bois, charbon, gaz, essence, fuel, éthanol ne doivent être utilisés que quelques heures consécutivement. Ces appareils ne sont pas raccordés à l'extérieur et les émanations de gaz ne sont pas évacuées. Par ailleurs, il ne faut jamais utiliser pour se chauffer un appareil prévu pour cet usage comme une cuisinière, un réchaud de camping, un four, un brasero.

Comment éviter les intoxications dans mon logement ?

Avant chaque hiver : Faites vérifier vos installations par un professionnel qualifié : - chaudières - chauffe-eau et chauffe-bains - cheminées, inserts, poêles,
Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an.

Pendant tout l'hiver : - Aérez votre logement - Ne bouchez jamais les entrées d'air. - Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées dans le mode d'emploi par le fabricant.

En période de grands froids : - N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc. - N'utilisez pas les chauffages d'appoint en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence. Si vous venez d'acquérir ou d'installer un nouvel appareil de chauffage, veillez à vous assurer auprès d'un professionnel qualifié de la bonne installation et du bon fonctionnement de l'appareil avant sa mise en service.

En cas de coupures d'électricité : - Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments et jamais dans des lieux clos – Ils ne doivent jamais être utilisés à l'intérieur.

En période de redoux : (ex : poêle au charbon) Ne laissez pas couvrir le feu de votre poêle s'il est annoncé une période de redoux.

Que faire si vous soupçonnez une intoxication ?

Si vous avez des maux de tête, des nausées, des vomissements.....

En cas de suspicion : (112) ou les Sapeurs Pompiers (18) ou le SAMU (15)

1 - Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.

2 - Arrêtez vos appareils à combustion si possible.

3 - Évacuez les locaux et bâtiments.

4 - Appelez les secours : Numéro Urgence Européen (112) ou les Sapeurs Pompiers (18) ou le SAMU (15)

5 - Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel.

Les maires de Coulomby
À partir de 1803

François Joseph DELENGAIGNE	1803	1808
Jean François DUFAY	1808	1816
Jean Louis VANDOMME	1816	1829
François FAYOLLE	1822	1829
François GAY	1829	1848
Jean Baptiste DELENGAIGNE du CHOCQUEL	1848	1868
Pierre DESVIGNES	1868	1900
Florimond LOUIS	1900	1910
Henri VIEILLARD	1910	1929
Léon GAY	1929	1933
Henri VIEILLARD	1933	1941
Florimond DESVIGNES	1941	1945
Léon GAY	1945	1947
Louis DENEUVILLE	1947	1956
Henri VANDOMME	1956	1965
Josse DUCROCQ	1965	1977
Auguste DUVIVIER	1977	1989
Camille COCQUEREL	1989	1995
André DALLERY	1995	2008
Marc BRUGGEMAN	2008	2020
Laurent POURCHEL	2020	

Bacs de collecte

Le Pays de Lumbres recycle ses papiers et cartons !

CONTENEUR CARTONS

Vous pouvez dorénavant déposer vos cartons et papiers dans le conteneur prévu à cet effet.

**Il se trouve près du garage Bernard, à Harlettes,
près de l'Abri bus !**

Un petit geste simple pour la nature, l'emploi et l'économie.

**A noter que la revalorisation des cartons et papiers
déposés dans cette benne, est reversée à la Mairie.**

Une demande a été faite auprès des services concernés
pour un 2ème conteneur dans le centre de Coulomby.



BACS de RECUPERATION du VERRE

Le verre est à déposer dans les colonnes d'apport volontaire qui se trouvent à différents endroits du village.

Les différents bacs de récupération du verre se situent à :

Coulomby : au fond de la place

Harlettes : Parking de la Chapelle

RECYCLAGE de TEXTILES

Le conteneur se trouve à Coulomby, au fond de la place, près du conteneur pour verres.

POURQUOI ne pas jeter les vêtements ?

Vous faites le vide dans votre garde robe ou dans les jouets ? Evitez le gaspillage !

Grâce à vos dons, vous donnez une seconde vie aux vêtements mais vous offrez également l'opportunité à des personnes sans emploi, d'obtenir un nouveau travail. La collecte de textiles est un bon moyen de réinsertion au niveau local.

Agissez pour l'environnement et l'emploi.

En les donnant, vous faites une bonne action !

QUOI mettre dans le conteneur Textiles ?

- Vêtements propres, neufs ou usagés - Linge de maison - Chaussures - Maroquinerie - Jouets

Pas de collecte de meubles, d'articles non textiles ou de matelas

COMMENT mettre les vêtements ?

Les vêtements, linge, chaussures, jouets doivent être dans des sacs (sac poubelle ou autre), N'oubliez pas de les fermer avant de les mettre dans le conteneur.

(Ne pas trop remplir les sacs, afin qu'ils passent facilement).

LES DEPOTS SAUVAGES SONT INTERDITS

Il est important de déposer vos verres et linges dans les conteneurs et non à côté !

Merci de votre compréhension....

